



La carte ci-contre représente les cours d'eau principaux du périmètre du contrat territorial milieux aquatiques « **Creuse amont** ». Ce projet vise à préserver la ressource en eau du bassin versant amont de la Creuse.

Afin de faire un état des lieux des rivières et des zones humides, le passage des agents de la Communauté de communes Creuse Grand Sud et du Parc Naturel Régional de Mille-vaches sur les parcelles riveraines des cours d'eau est nécessaire. **Ce diagnostic permettra de faire naître, en collaboration avec les propriétaires et les gestionnaires, des projets de restauration, de protection et de mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques.**

DES QUESTIONS ?

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

Pour les Communautés de communes Creuse Grand Sud, Marche et Combraille en Aquitaine et Haute Corrèze Communauté
Florine MERELLE au 06.43.28.13.94 / florine.merelle@creuse-grand-sud.fr

Pour le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
Éloïse LE ROUX au 06.77.83.88.94 / e.le-roux@pnr-millevaches.fr

LES COMMUNES CONCERNÉES SONT (ENTIÈREMENT OU POUR PARTIE) :

CREUSE GRAND SUD

- Saint-Maixant
- Blessac
- Alleyrat
- Aubusson
- Saint-Alpinien
- Saint-Amand
- Saint-Pardoux-le-Neuf
- Moutier-Rozeille
- Felletin
- Saint-Quentin-la-Chabanne
- Vallière
- Gioux
- Gentioux-Pigerolles
- Féniers
- Le Mas-d'Artige
- Saint-Marc-à-Frongier
- La Nouaille
- Poussanges
- Magnat-l'Étrange
- Clairavaux
- La Courtine
- Beissat
- Malleret
- Néoux
- Sainte-Feyre-la-Montagne
- Saint-Frion

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAIN

- Saint-Médard-la-Rochette
- Saint-Agnant-Près-Crocq
- Saint-Maurice-Près-Crocq
- Saint-Georges-Nigremont
- Pontcharraud
- Crocq



HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

- Poussanges
- Clairavaux
- Féniers
- Le Mas-d'Artige
- La Courtine
- Malleret
- Beissat
- Magnat-l'Étrange

